

N° CP *2e/93-06*
Séance du **22 SEP. 2006**

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 SEP. 2006

AIDE A LA RESTAURATION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I - 2^{ème}/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

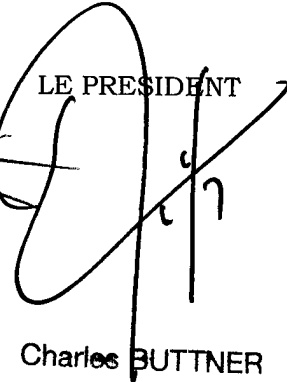
- ❖ attribue en investissement une subvention de 15.250 € à la Sàrl « KOENIG - A l'Arbre Vert » pour la réalisation de travaux de réaménagement, selon les éléments de la fiche de présentation annexée au rapport
- ❖ autorise le Président à signer la convention d'attribution de subvention correspondante
- ❖ précise que le crédit de 15.250 € sera prélevé sur l'enveloppe 80087, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **25 SEP. 2006**
Publication **29 SEP. 2006**
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT


Charles BUTTNER